

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 110

Artikel: L'usage médical du cannabis séduit toujours plus de seniors
Autor: Verdán, Nicolas / Broers, Barbara
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'usage médical du cannabis séduit toujours plus de seniors

Disponible comme ici en huile, le cannabis légal se trouve aussi sous forme de pâtes, de tisanes et de baumes.

Légal en Suisse s'il contient moins de un pour cent de THC, le cannabis est plébiscité par toujours plus de personnes âgées. Pris sous diverses formes, il est considéré comme un « médicament naturel ». Notre enquête.

Les magasins vendant du cannabis légal fleurissent dans les villes suisses.

Et, contrairement à une idée reçue, celles et ceux qui en

poussent la porte ne sont de loin pas tout jeunes. Comme ce jour-là à Lausanne, à CBD KINGZ, qui arbore fièrement une feuille de cannabis incrustée dans le logo vert et blanc apposé sur sa vitrine, situé dans le quartier sous-gare. « Bonjour, on m'a dit que vous aviez des comprimés antistress », demande une dame. La septantaine, simple et élégante, elle confie à Novelty Narbel, le gérant du magasin,

n'avoir encore jamais essayé ce genre de « médication naturelle ».

Sans prononcer le moindre discours médical (la loi le lui interdit), Novelty Narbel se contente de détailler la composition d'une huile crue contenant « une forte concentration de CBD ».

CBD? Un raccourci pour parler du cannabidiol, l'un des principes actifs du cannabis les plus connus avec le tétrahydrocannabinol (THC). Certaines variétés de cannabis ne contiennent que de faibles quantités de THC. En Suisse, ces variétés ne font pas partie des stupéfiants interdits. Mais leur teneur en THC doit être inférieure à 1%.

La cliente, intriguée, se renseigne sur les propriétés de ce flacon >>>



contenant 750 milligrammes de CBD à prendre en capsule de 25 milligrammes: bien-être général, antidouleur, aide au sommeil.

De l'avis général des acteurs du marché de CBD, les seniors représentent plus de la moitié de leur clientèle. «Nous constatons une augmentation de la clientèle senior et un engouement de cette tranche d'âge pour les produits à base de CBD, notamment pour les huiles et les comprimés, qui correspondent mieux à leur mode de consommation, précise encore Novelty Narbel, gérant de CBD KINGZ. En août 2017, nous estimions ce nombre à 15 à 20% environ et, aujourd'hui, ce chiffre doit avoisiner les 40%, voire les 50%.»

La tendance est sensiblement la même à Vevey, du côté de Hi Lab, une société suisse créée en 2017, également spécialisée dans les produits cannabiques haut de gamme: «En ce qui nous concerne, nous pouvons constater une augmentation des ventes comprise entre 20% et 30%, de mois en mois, avec des pics selon les articles ou les reportages mettant en avant le CBD», précise Daniel Alves, le fondateur.

A Genève, l'EMS des Tilleuls a demandé l'autorisation de l'OFSP pour prescrire un médicament à base de cannabinoïdes à douze de ses résidents. Une étude d'observation, menée en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG),

débouche sur un constat: ce médicament, comportant un THC plus élevé que le 1% en vente libre et du CBD, a amélioré la mobilité de certains aînés.

CBD PAS AUTORISÉ COMME «MÉDICAMENT»

Constatant l'engouement pour les dérivés du chanvre à des fins thérapeutiques, Swissmedic rappelle toutefois la législation en vigueur: «Aucun produit contenant du cannabidiol ne peut actuellement être commercialisé en Suisse, dès lors qu'il est assorti d'allégations thérapeutiques», rappelle l'Institut suisse des produits thérapeutiques. Et pourquoi donc, dès lors qu'il s'agit de produits natu-

rels autorisés par la loi? «Parce que les produits à base de CBD qui sont proposés ne disposent d'aucune autorisation de mise sur le marché en tant que médicaments, explique Lukas Jaggi, porte-parole de Swissmedic. Sans compter que les vendeurs de cannabis ne possèdent ni d'autorisation cantonale pour la remise de médicaments ni des qualifications professionnelles nécessaires.»

Pas de quoi freiner l'enthousiasme de la clientèle senior qui se sent libre, elle, de parler de «médicament». Un changement de perception dont se félicite Daniel Alves: «On entend souvent nos seniors nous dire: "Mais alors, nous aurait-on vraiment men-

ti depuis toujours? Toute ma vie, on m'a dit que c'était de la drogue et, au-



«Il manque des études cliniques basées sur l'évidence de la preuve»

VALÉRIE KRAFFT, LIGUE CONTRE LE RHUMATISME

jourd'hui, on nous la sert comme une plante miracle!" En fin de compte, ces personnes demandent à être rassurées

par des professionnels de la santé, ce qui n'est pas notre cas.»

PRUDENCE CHEZ LES ACTEURS DE LA SANTÉ

Du point de vue des acteurs médicaux, précisément, l'heure est à l'observation. C'est notamment le cas de la Ligue contre le rhumatisme: «Nous sommes confrontés de plus en plus fréquemment à ce genre de questions, reconnaît sa directrice, Valérie Krafft. Le principal objectif de nos recommandations est d'assurer une bonne prise en charge des patients en reconnaissant les principes de la médecine allopathique et de la médecine complémentaire. Les échos des personnes atteintes notamment de douleurs >>>

«JE N'AI PLUS BESOIN DES ANTI-INFLAMMATOIRES!»

A 77 ans, Agnès Vionnet soigne les douleurs dues à son arthrose avec un baume à base de CBD concentré.

Les douleurs, Agnès Vionnet, elle connaît. «J'ai longtemps vécu avec elles. Il faut dire que je souffre d'arthrose depuis vingt ans.» S'en remettant aux anti-inflammatoires, Agnès fait face tant bien que mal. Jusqu'au jour où cette Fribourgeoise de 77 ans entend parler d'un baume à base de cannabidiol: «C'était il y a un an et demi. Une amie m'a conseillé d'essayer ce produit et, aujourd'hui, je suis satisfaite à cent pour cent. Jamais, je n'aurais imaginé soigner mes maux en appliquant une solution au cannabis sur ma peau.» Durant toute son existence, cette femme ne s'était jamais intéressée au chanvre. «La fumette ne m'intéressait pas, et c'est pareil aujourd'hui!» N'ayant cure de l'image que peuvent véhiculer les produits dérivés du cannabis, Agnès assume pleinement cette nouvelle thérapie qu'elle s'offre sans arrière-pensée: «Je n'en ai pas encore parlé à mon médecin. Je vais lui en toucher un mot, la prochaine fois que je le verrai. Je lui dirai que je n'ai plus besoin de tous ces médicaments. Et, tant pis, si l'assurance ne veut rien entendre. Moi, je me soigne avec ce qui me fait du bien.» C'est à Lausanne, chez CBD KINGZ, dans le quartier sous-gare, qu'Agnès vient chercher son petit pot de 30 millilitres à 78 francs. Elle apprécie les conseils avisés de Novelty, comme si c'était son pharmacien: «J'ai un rapport de confiance avec ce magasin, et cela ne me gêne pas de venir ici depuis Fribourg.» Tellement convaincue par les effets bénéfiques de son baume, Agnès en fait l'article à des amies: «Pour moi, c'est un médicament, ça soigne vraiment bien. L'odeur n'est pas désagréable non plus.» Agnès s'intéresse désormais à des «pastilles qui détendent». Elle cherche quelque chose qui «n'assomme pas, comme les somnifères». Et d'affirmer avec un large sourire: «J'explore, tout en demeurant dans les marges de la loi!»

N.V.



Yves Leresche



LE CBD SOUS TOUTES SES FORMES

Le cannabidiol peut se présenter sous forme de matière première: fleurs ou poudre de chanvre. On trouve aussi ses extraits dans des produits transformés, sous forme d'huiles ou de pâtes ou encore dans des produits prêts à l'emploi, tels que des compléments alimentaires, des liquides pour e-cigarettes, des huiles parfumées, des gomme à mâcher, des pommades ou autres.

chroniques montrent, que dans certains cas bien définis, il peut être indiqué d'utiliser une préparation à base de CBD en dernier recours. Cependant, il nous semble primordial que cette décision soit prise avec le médecin traitant et en tant que médecine complémen-

taire et non pas en lieu et place d'autres traitements médicamenteux.»

Pour Valérie Krafft, c'est l'avancement de la recherche sur le CBD qui sera déterminante: «Il manque, à notre connaissance, des études cliniques basées sur l'évidence de la

preuve, permettant d'en attester les effets positifs et les effets secondaires de manière probante et reproductible. La discussion actuelle va peut-être mener à un engouement pour ces substances et à un intérêt croissant de l'industrie pour mettre en place des études pros-

CBD DANS LE MONDE: LA PRISE DE TÊTE LÉGALE



Dans quels pays le CBD est-il légal? Un petit tour du monde suffit à donner le tournis. Avant les Etats, qu'en disent les Nations Unies? En 1971, elles ont concocté une Convention sur les substances psychotropes. Le CBD n'y figure pas au rang des substances contrôlées. Aux Etats-Unis, la loi fédérale considère le cannabis comme une drogue, avec un potentiel d'abus, et aucune utilisation médicale n'est tolérée. Les extraits de cannabis contenant des cannabinoïdes sont également concernés par cette loi. En revanche, le chanvre industriel est autorisé. Par conséquent, le CBD, considéré comme un dérivé du chanvre industriel, est légal à produire et à fournir. Un distinguo qui peut faire sourire: le CBD est en effet aussi un composant isolé de la plante de cannabis. Au niveau des Etats, qui font leur propre loi, les Etats-Unis offrent un paysage incroyablement varié: le cannabis, et donc le CBD, sont légaux à usage médical et récréatif dans neuf Etats: Alaska, Californie, Colorado, Maine, Massachusetts, Nevada, Oregon, Vermont et Washington, ainsi que dans le District de Columbia (Washington DC). Certains Etats ont rendu le cannabis

médical (dans certains cas, seulement le CBD) légal, mais pas le récréatif. C'est le cas de l'Oklahoma, du Nouveau-Mexique, du New Jersey, du New Hampshire, de la Géorgie, du Delaware, de la Floride et du Connecticut.

L'usage médical du cannabis, plus spécifiquement de la molécule de CBD, est autorisé dans de nombreux pays: Canada, Australie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, Allemagne, Espagne, Portugal, Italie, République tchèque, Roumanie, Finlande, Chili, Colombie, Israël. Pour tous ces pays, une ordonnance ou un diagnostic médical sont obligatoires.

La France, quant à elle, s'illustre par le flou en matière de législation sur le CBD. Aucun texte de loi ne dit en effet que le CBD est légal ou qu'il ne l'est pas. La loi française précise, en revanche, que la commercialisation de tout produit fini contenant du THC est illégale. Ainsi, même si les fleurs de cannabis peuvent être transformées en huiles, elles ne peuvent pas être commercialisées en France, car un résidu de THC intrinsèque à la plante sera présent dans le produit final. N.V.

pectives spécifiques sur le cannabis et ses divers métabolites actifs.»

Daniel Alves rappelle toutefois que les études concernant les huiles et autres dérivés du chanvre «ont été complètement délaissées du fait de l'illégalité du cannabis sur la quasi-globalité de notre planète.»

LA FUMETTE PAS CONSEILLÉE

Si les vendeurs de CBD se gardent de jouer aux professionnels de la santé, ils n'en déconseillent pas moins à leur clientèle senior de fumer de l'herbe légale: «Nous savons que la pire des méthodes pour consommer du cannabis est de le fumer avec du tabac, insiste Daniel Alves. Il serait totalement immoral de notre part de conseiller des produits à fumer (tels que fleurs ou résines) pour des personnes qui recherchent une alternative «médicale» plus naturelle ou plus saine.»

Cependant, les alternatives à la fumée sont toujours plus nombreuses: «La vaporisation, autrement dit le fait de chauffer des fleurs de cannabis à des températures entre 150°C et 200°C, afin de ne pas le comburer, est toujours plus courante, indique Daniel Alves. On le remarque principalement du fait que de plus en plus de cliniques et d'hôpitaux nord-américains utilisent et recommandent cette méthode.»

L'image du chanvre, liée au joint, n'en retient pas moins encore bon nombre de clients seniors à pousser la porte d'un magasin avec la fameuse feuille verte dentelée en devanture: «Dans la majorité des cas, ce sont des trentenaires ou des quadragénaires qui nous contactent sur demande de leurs parents désireux d'avoir des indications sur nos produits, observe Daniel Alves. Il y a une certaine honte, voire une certaine culpabilité de la part des seniors du fait des préjugés liés au cannabis qui les ont accompagnés toute leur vie.»

JOLI CLIN D'ŒIL

Cinquante ans après le Festival de Woodstock, le cannabis se fait donc une nouvelle jeunesse grâce aux seniors. L'avenir proche dira s'il fera son retour dans la pharmacopée suisse. Avec ou sans THC. NICOLAS VERDAN

« Pourquoi pas ? Mais mieux vaut en parler avec son médecin »



Barbara Broers, responsable de l'Unité des dépendances au Service de médecine de premier recours des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) juge intéressants les effets potentiels du cannabidiol.

L'efficacité des traitements basés sur les cannabinoïdes est-elle validée sur le plan scientifique ?

Le cannabis est une plante complexe qui comprend une centaine de cannabinoïdes, dont les plus connus sont le THC et le CBD, avec des pourcentages qui varient en fonction de la plante. Globalement, les données scientifiques manquent pour mesurer les réels effets thérapeutiques du cannabidiol (CBD). Actuellement, on ne dispose que de deux bonnes études sur l'intérêt du CBD en tant que médicament, sous forme de spray oral, pour soigner les enfants souffrant de formes très graves d'épilepsie. Mais l'absence de preuves scientifiques, en général, ne signifie pas, a contrario, l'inefficacité du CBD dans certains cas. On pense, par exemple, qu'il a des effets contre l'anxiété, l'insomnie, les douleurs articulaires et il serait antipsychotique quand il est pris à hautes doses. On cite aussi des effets anticancer et il pourrait avoir un effet bénéfique chez certaines maladies auto-immunes. Mais tout cela est à considérer avec prudence.

Vous n'êtes donc pas surprise que de plus en plus de seniors soient intéressés par des solutions thérapeutiques en lien avec le cannabis ?

Je comprends même très bien. Les personnes souffrant, par exemple, de troubles du sommeil ou de douleurs articulaires recherchent des médecines douces et naturelles, sans effets secondaires. Ils expérimentent eux-mêmes ce genre de médication et s'ils continuent, on peut faire l'hypothèse qu'ils en ressentent un bénéfice. Même s'il ne s'agit que d'un effet placebo, et celui-ci peut être énorme, demandons-nous ce qui est préférable: voir les gens prendre quelques gouttes de cannabidiol ou ingurgiter des médicaments anti-inflammatoires ou des somnifères? Le cannabis est une plante extrêmement intéressante. Elle est utilisée depuis des milliers d'années. Il faut se souvenir que le cannabis, avec THC en l'occurrence, était admis dans la pharmacopée suisse, il y a une centaine d'années. Il a été supprimé par la suite, car jugé pas aussi efficace que d'autres médicaments.

L'automédication à base de cannabinoïdes présente-t-elle des risques ?

Le CBD n'induit pas de dépendance. Mais il peut présenter des effets secondaires, en particulier des interactions avec d'autres médicaments. Si des seniors veulent essayer de tels produits, qu'ils en parlent avec leur médecin, surtout s'ils prennent un traitement anticoagulant. En général, les médecins ne le prescrivent pas facilement, faute d'indications de dosage, mais aussi parce que le CBD est cher et souvent pas remboursé par les caisses maladie. Toutefois, sur demande du patient, et si le produit présente moins de 1% de THC, il peut être prescrit, avec la mention de l'indication sur l'ordonnance. N.V.